



**DÉCISION DU MAIRE
N°DEC2025-048
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Signature de l'avenant n°07-04- Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°7 Menuiseries intérieures - Mobiliers - Agencement

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°91-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du lot n°7 Menuiseries intérieures - Mobiliers - Agencement dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant la nécessité de créer deux portes de placard dans l'alcôve prévue pour le rangement de l'échelle ainsi que d'un placard autour de la nourrice du plancher chauffant dans le local poussettes,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°07-04 avec l'entreprise CROIXMARIE située à Saint-Jean-de-Braye (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 1 779,91€ HT, soit une évolution de 1,13% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 159 786,74€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 6 mai 2025

Le Maire
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : **14 MAI 2025**

Publication numérique le : **14 MAI 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement - Signalétique

AVENANT N°07-04

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CROIXMARIE

40 rue des frères Lumière
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement – Signalétique

■ **Date de la notification du marché public : 21/02/2024**

■ **Durée d'exécution du marché public : 16 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 148 455,78€
- Montant TTC : 178 146,94€

■ **Montant du marché suite à l'avenant n°07-03 :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 158 006,83€
- Montant TTC : 189 608,20€

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Création de deux portes de placard dans l'alcôve prévue pour le rangement de l'échelle.

Mise en œuvre d'un placard autour de la nourrice du plancher chauffant dans le local poussettes

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 779,91€
- Montant TTC : 2 135,89€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,13%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 159 786,74€
- Montant TTC : 191 744,09€



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MONSIEUR ERWAN CROIXMARIE, Président	SAINT JEAN DE BRAYE 12/05/2025	 CROIXMARIE SAS SAS au Capital de 077 000 € 40 Rue des Frères Lumière 45800 ST JEAN DE BRAYE Tel. 02 38 86 10 60 - Fax 02 38 86 52 17 Siret 410 130 637 00029 - APE 4332A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY, le 06/05/2025

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,
 Laurent BAUDE



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

